



**COMPTE RENDU
DU CONSEIL DU GOUVERNEMENT DU 3 JOMADA I 1440 (10 JANVIER 2019)**

*

I- Le conseil a examiné les projets de textes suivants :

📌 Projets de décrets :

1. **Projet de décret n° 2.18.780** complétant le décret n° 2-08-65 du 25 jomada I 1430 (21 mai 2009) pris pour l'application de la loi n° 13-06 relative au Groupe Institut Supérieur de Commerce et d'Administration des Entreprises.

Il a été décidé de reporter l'examen de ce projet à une prochaine réunion du conseil du gouvernement

2. **Projet de décret n° 2.17.421** fixant les modalités du contrôle de l'application des dispositions de la loi n° 18-12 relative à la réparation des accidents du travail.

Adopté.

3. **Projet de décret n° 2.18.686** fixant les conditions de l'application du régime de sécurité sociale aux travailleuses et travailleurs domestiques.

Adopté sous réserve de tenir compte des observations soulevées à son sujet après leur examen par une commission créée à cet effet.

📌 Accord international :

📌 **Accord** sur l'assistance juridique en matière pénale entre le Royaume du Maroc et la République de l'Inde, fait à New Delhi le 12 novembre 2018.

- **Projet de loi n° 100.18** portant approbation de l'Accord mentionné ci-dessus.

Adoptés.

III- Conformément aux dispositions de l'article 92 de la Constitution, le conseil a approuvé les propositions suivantes :

- Le Secrétaire Général du Secrétariat d'Etat auprès du Ministre de l'Education Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Chargé de la Formation Professionnelle ;
- Le Directeur de la Formation en milieu professionnel au Secrétariat d'Etat auprès du Ministre de l'Education Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Chargé de la Formation Professionnelle ;
- Le Doyen de la Faculté des Sciences et techniques à Errachidia ;
- Le Directeur du Centre Régional des Métiers de l'Education et de la Formation de la Région de Dakhla - Oued Eddahab.

A l'issue des travaux du Conseil, le gouvernement a tenu une réunion consacrée à l'examen de certaines propositions de lois et a décidé, en conséquence, d'approuver 2 propositions de lois, de reporter l'examen de 4 propositions à une prochaine réunion du gouvernement en vue d'en approfondir l'examen à la lumière des observations qu'elles soulèvent et de rejeter 4 autres propositions.